

Campagne Action Innocence / CIAO

Harcèlement psychologique au travail : sensibiliser les jeunes professionnel·les est un enjeu majeur

Genève, le 2 décembre 2025

La Fondation Action Innocence, en collaboration avec l'Association romande CIAO, lance le troisième volet de sa campagne d'information sur les diverses formes que peut prendre le harcèlement. Destinées en priorité aux jeunes de 14 à 18 ans qui entrent dans la vie active, trois capsules vidéo décryptent les mécanismes du harcèlement psychologique sur le lieu de travail, aussi communément appelé mobbing¹.

En s'appuyant sur des constats et des témoignages issus du terrain, elles s'adressent de manière directe aux jeunes professionnel·les, aux apprenti·es, aux stagiaires ainsi qu'aux personnes bénéficiant d'un job d'été ou d'un emploi étudiant. L'objectif est à la fois de caractériser les ressorts de ce phénomène mais aussi d'encourager les victimes à ne pas rester isolées et à demander de l'aide.

Diffusées sur les sites et les réseaux sociaux des deux organismes, les vidéos sont à découvrir sur : <https://www.actioninnocence.org/publication/harcèlement-psychologique-au-travail>

Dans son ensemble, la campagne traite cinq thématiques : après le harcèlement de rue, puis le harcèlement sexuel au travail, elle aborde, désormais, le harcèlement psychologique en milieu professionnel. Elle élargira ensuite son champ d'action à la problématique du harcèlement-intimidation entre élèves et du harcèlement dans le cadre des jeux vidéo.

Chaque phénomène est illustré par deux vidéos courtes, des témoignages basés sur des situations réelles accompagnés d'explications et de l'éclairage d'un·e expert·e. Une troisième capsule se réfère au cadre légal et apporte des conseils. Pour ce nouveau volet, le 2e Observatoire², via son Centre de compétences en matière de prévention du harcèlement au travail, ainsi que la Dre Caroline Dayer, Experte en prévention et traitement des violences et des discriminations, ont participé à la rédaction des scripts.

Un phénomène aux multiples facettes

Le harcèlement psychologique en milieu professionnel décrit des comportements et des propos imposés par un·e collègue, un·e supérieur·e hiérarchique voire un groupe de collaborateur·trices à une personne en particulier, de manière répétée et dans la durée – il peut par ailleurs se prolonger au-delà des heures de travail en s'insinuant dans l'espace de vie numérique de la victime. Cette situation peut

¹ Le terme « mobbing » suscite des débats en Suisse. Bien qu'il soit souvent assimilé au « harcèlement psychologique », son étymologie — renvoyant à une attaque collective — ne rend pas compte du caractère parfois individuel et insidieux de ce type de harcèlement. De plus, sa signification diffère selon les régions : en Suisse alémanique, il désigne notamment le harcèlement entre élèves. Pour ces raisons, le terme « mobbing » n'est pas utilisé dans les capsules vidéo de la campagne.

² Le 2e Observatoire : <https://www.2e-observatoire.com>

l'amener à perdre progressivement confiance en elle ; en provoquant un sentiment d'insécurité et de stress, elle met en danger sa santé tant physique que psychique.

Les obligations des employeur·euses

En Suisse, le droit du travail impose aux employeur·euses de protéger la personnalité de leurs collaborateur·rices et de mettre en œuvre les mesures adéquates pour répondre à cette obligation. « Prévenir le harcèlement psychologique et intervenir lorsque des situations se produisent fait clairement partie des devoirs de l'entreprise. Une attention toute particulière doit être portée aux apprenti·es et aux jeunes employé·es, placé·es dans un rapport de plus grande dépendance » rappelle Valérie Huber, cheffe de projets au 2e Observatoire.

Partenaires depuis 2017, la Fondation Action Innocence et l'Association romande CIAO développent des projets communs visant à mettre à disposition des jeunes des ressources et des activités ciblées et adaptées leur permettant de s'informer, de développer des compétences et d'ajuster leurs comportements.

- **Action Innocence** (www.actioninnocence.org) a été créée à Genève en 1999. Sa vocation première a été de pointer du doigt les dérives naissantes d'Internet, en particulier de dénoncer son utilisation dans le domaine de la pédocriminalité. Dès ses débuts, la Fondation a également développé des modules de prévention à l'intention des enfants et des adolescent·es, afin de les informer des risques liés à Internet tels que les mauvaises rencontres, la confrontation à des images choquantes et illégales, la diffusion d'informations personnelles, le sexting et le cyberharcèlement. Depuis 25 ans, les actions de la Fondation s'adaptent aux innovations technologiques, à l'évolution des pratiques numériques et à des utilisateur·rices de plus en plus jeunes. Elle cherche ainsi à promouvoir une utilisation saine des écrans : interventions dans les écoles, production de matériel de prévention, programmes pour les professionnel·les de l'éducation, du social, de la santé et de la sécurité, campagnes de sensibilisation, etc.
- Géré par l'Association romande CIAO, ciao.ch est un site dédié aux jeunes de 11 à 20 ans. Ses principaux objectifs sont d'offrir des informations organisées par thèmes, permettre aux jeunes de poser des questions anonymement et gratuitement à des spécialistes, donner des adresses de services publics que les jeunes peuvent consulter ainsi que proposer des forums de dialogue entre jeunes.

Contact médias : Sébastien Bourqui, PRagmatik Communication

sbourqui@pragmatik-communication.ch – 076 380 61 59